

## **Compte rendu de la séance du 29 janvier 2021**

**Présents :** *M. BONNET Bernard, M. MAYET Iwan , M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme FAURE Murielle, M. PATOILLARD Cédric, Mme MERLE Anne-Marie, M. CREPET Sébastien, M. FOUILLOUX Gilles, M. GUARNERI Giovanni, M. JEANDROT Serge, Mme. BRUNON Hélène, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme MOLLARET Françoise, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Madame GATTE Hélène, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, Mme. DIOLOGENT Catherine, M. REYMONDON Frédéric.*

### ***Excusés :***

Secrétaire de la séance : *Mme. FOUILLOUX Gilles.*

Monsieur le Maire en préambule souhaite savoir si le conseil municipal est susceptible d'aider à l'éventuelle mise en place d'un « centre » de vaccination sur la commune suite à la rencontre des médecins et infirmiers. M. JEANDROT indique ne pas souhaiter y participer. M. GUYON s'il est d'accord sur le principe fait part de son étonnement sur cette possibilité, en effet les informations actuelles indiquent qu'avec le manque de vaccins à disposition les centres de vaccinations sont trop nombreux. Iwan MAYET et Hélène BRUNON précisent que la vaccination grand-publicque interviendra au mieux durant l'été prochain. Cette question sera revue en temps voulu.

### **Ordre du jour :**

#### **Choix de l'entreprise pour le câblage de l'école ( DE 2021 001)**

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix de l'entreprise pour la réalisation du câblage de l'école élémentaire des marronniers. Il présente l'offre de l'entreprise C PRO d'un montant de 17 834,58 € HT et celle de l'entreprise MONNIER pour un montant de 17 737 € HT. Il propose de retenir l'ets MONNIER étant la moins disante, le conseil approuve à l'unanimité.

#### **Reprise de concessions au cimetière suite constat d'abandon ( DE 2021 002)**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de reprendre des concessions en état d'abandon dans le cimetière de la commune. Au terme de la procédure qui a débuté en 2016, il convient de se prononcer sur la reprise de onze concessions.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes, dans le cimetière communal :

- Concession située à l'emplacement n°9 délivrée le 26/08/1906 à feu Benoit PEYRE veuve MALLARD sous le n°109,
- Concession située à l'emplacement n°10 délivrée le 30/08/1906 à feu Marguerite LEGAT veuve BOURGIER sous le numéro 110,
- Concession située à l'emplacement n°41 délivrée le 18/08/1885 à feu Henri BOUTHEON sous le numéro 38,
- Concession située à l'emplacement n°52 délivrée le 01/09/1879 à feu Marie BAREL veuve PAITRE sous le numéro 50,
- Concession située à l'emplacement n°64 délivrée le 09/03/1869 à feu Jeanne CROS veuve BARBIER,
- Concession située à l'emplacement n°154 délivrée le 20/06/1925 à feu Catherine BAROUX veuve FAURE sous le numéro 104,
- Concession située à l'emplacement n°155 délivrée le 20/06/1925 à feu Jean Benoit JAYOL sous le numéro 105,
- Concession située à l'emplacement n°169 délivrée le 10/06/1880 à feu Blaise GIRY sous le numéro 83,

- Concession située à l'emplacement n°170 délivrée les 25 octobre 1883 et 31 octobre 1893 à feu Jean BERTHET et François et Léon BERTHET sous le numéro 82,
- Concession située à l'emplacement n°181, famille REYMONDON, (acte de concession manquant, acte de notoriété du 27/10/2016)
- Concession située à l'emplacement n°231 délivrée le 11 juin 1969 à Madame Françoise ANTHOUARD veuve MICHEL sous le numéro 23,

Les concessions désignées ont plus de trente années et leur état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle les 5 novembre 2016 date du premier transport sur les lieux et 24 juillet 2020 date du second transport dans les conditions prévues par l'article R 2223-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, à l'unanimité**

- **constate** que les onze concessions suivantes sont réputées être en état d'abandon :
- **Autorise** Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Acquisition parcelle section B n°317 entrée du bourg côté caserne des pompiers ( DE 2021\_003)

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée section B n°317 située à l'entrée du bourg à côté de la caserne des pompiers. La contenance de cette parcelle est de 8 240 m<sup>2</sup>, le prix est de 4 000 euros. L'objet de cette acquisition est de constituer une réserve foncière à l'entrée du bourg dans la perspective éventuelle d'un aménagement futur. Le conseil se prononce favorablement moins une abstention.

Renouvellement convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société ATC France ( DE 2021\_004)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la société ATC France. ATC France est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements télécom et a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts (pylones, etc...), y compris les prestations d'accueil d'équipements sur sites et toute activité connexe. L'objet de la présente convention est donc de fixer les modalités d'occupation du terrain situé à Côte Baret, parcelle de la section B n°2713 d'environ 55 m<sup>2</sup>. La redevance annuelle est de 7 000 euros nets, l'indexation est basée sur la base d'un taux fixe de 1,5% auquel s'ajoute une indexation basée sur l'IRL T3. La durée de la convention est de 12 ans. Le conseil approuve la convention à l'unanimité.

Renouvellement du bail commercial avec la société Hivory ( DE 2021\_005)

Monsieur le Maire donne lecture du bail commercial avec la société Hivory pour l'exploitation d'équipements techniques de télécommunication, reliés à des réseaux de télécommunications situé sur un terrain communal parcelle cadastrée section B 2264 (antenne dite du cimetière). Il s'agit de son renouvellement. Le nouveau bail fait état d'un loyer s'élevant à 7 400 euros nets par an indexé sur le coût de la construction, la durée du bail est de 12 ans renouvelable pour 6 ans par tacite reconduction. Le conseil approuve le bail présenté à l'unanimité.

Prorogation plan de formation des agents de la collectivité ( DE 2021\_006)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui traduit, pour une période donnée, les besoins de formation individuels et collectifs de la collectivité.

En raison de la crise sanitaire il est proposé de proroger le plan de formation actuel jusqu'au 31 août 2021.

Le conseil se prononce favorablement sur la reconduction du plan de formation et approuve le règlement y afférent.

Mise en oeuvre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ( DE 2021\_007)

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même

niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le conseil municipal décide de maintenir les IHTS pour les agents de catégorie B et C de la commune.

#### Convention d'adhésion aux prestations hygiène et sécurité ( DE 2021 008)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations "hygiène et sécurité" du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « **information et conseil en prévention** » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### Pacte de gouvernance Saint-Etienne Métropole ( DE 2021 009)

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique. Un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des Maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, qui ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil doit émettre un avis sur ce pacte de gouvernance, ce dernier donne un avis favorable à l'unanimité.

#### Subvention au foyer d'éducation populaire ( DE 2021 010)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter la subvention 2021 suivante: Foyer d'éducation populaire 2000 euros comme les années précédentes mais versement en une seule fois. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### Voeu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de SEM ( DE 2021 011)

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-en-Gourgois à l'unanimité soutient le vœu émis par Saint-Etienne Métropole :

Qu'afin que Saint-Etienne Métropole puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, sans fragiliser pour autant l'exercice de ses compétences et ses équilibres financiers et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat compense les pertes de recettes tarifaires et les pertes de fiscalité économiques subies et générées par le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne.

#### Voeu relatif au projet "Hercule" concernant EDF ( DE 2021 012)

EDF est l'objet d'un projet de réorganisation, qui a pour objet de séparer l'entreprise en 3 entités distinctes :

- EDF « bleu » : entreprise publique qui comprendrait principalement la filière nucléaire,
- EDF « vert » : pour la fourniture et la distribution d'électricité ainsi que pour les énergies renouvelables, qui serait ouverte pour partie aux capitaux privés,
- EDF « azur » : un statut particulier, qui concernerait les barrages hydroélectriques.

Ce montage permettrait, selon le Gouvernement, que l'État puisse subventionner le nucléaire sans contrevenir aux règles de la concurrence européenne, ainsi que de rendre possible un apport financier par des fonds privés. Le projet « Hercule » pourrait aussi avoir des conséquences sur la maîtrise, voire

l'indépendance énergétique de notre pays, ainsi que sur la politique qu'il convient de mener dans ce domaine tout en répondant aux enjeux et aux impératifs de la transition énergétique dont on connaît l'acuité.

La production d'électricité relevant d'un intérêt général majeur, il est donc impératif que toutes les garanties soient apportées pour assurer, comme c'est le cas aujourd'hui, tant sa production que sa distribution à un coût raisonnable et accessible pour l'ensemble des usagers.

Alors que les négociations entre la Commission européenne et le Gouvernement sont, d'après ce dernier, loin d'être terminées, le Conseil Municipal de Saint-Maurice-en-Gourgois soutient à l'unanimité la démarche de Saint-Etienne Métropole demandant que :

- un moratoire sur le projet « Hercule » soit prononcé,
- et, compte tenu des enjeux, qu'une consultation soit rapidement organisée, associant notamment les représentants des collectivités territoriales, les associations de consommateurs et d'usagers, ainsi que les associations environnementales, les syndicats et les parlementaires des deux assemblées.

### **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :**

Commission finances : Le projet de clôture des comptes 2020 laisse apparaître un résultat de fonctionnement en légère baisse. La commune a réalisé de nombreux investissements depuis 10 ans et le rythme des investissements ne diminue pas. Les différents plans de relance en cours sont des opportunités à saisir pour le financement de ces projets. Une prochaine commission examinera plus en détail le projet de budget 2021 dont la principale dépense devrait être le terrain de foot synthétique.

Commission scolaire : Une réunion s'est tenue avec les différents acteurs afin d'évoquer des problèmes de discipline sur le temps de midi. Un courrier a été envoyé aux familles afin de rappeler le règlement intérieur et sensibiliser les enfants sur leur comportement. Le protocole à la cantine est maintenu jusqu'aux vacances. Le prochain conseil d'école aura lieu le 2 mars prochain. Les inscriptions pour le centre de loisirs de février se sont bien déroulées et le taux de fréquentation est très satisfaisant malgré le contexte sanitaire. Suite au mouvement de grève du 26 janvier le service minimum d'accueil s'est mis en place. Enfin suite à une réunion avec la Caisse d'allocation Familiale, le contrat enfance jeunesse de la commune va être transformé en convention territoriale globale regroupant plus communes de la vallée de l'Ondaine. D'autres réunions de mises en place sont programmées. Il est rappelé que la CAF est un partenaire financeur essentiel pour la commune.

Commission technique : Les travaux pour les réseaux humides route de Saint-Bonnet avancent un point sur l'aspect financier sera fait lors d'un prochain conseil. La réunion trimestrielle avec le pôle de l'Ondaine s'est déroulée ce jour afin de planifier les travaux à venir et caler l'enveloppe budgétaire. Une commission technique se déroulera prochainement pour analyser les offres du terrain de foot.

Commission sport : les offres pour le terrain de foot sont arrivées ce vendredi, elles sont en cours d'analyse par le bureau d'étude. La commission sport se groupera avec la commission technique pour en faire l'analyse.

Commission urbanisme : Une proposition est faite d'agrandir la zone Natura 2000 de la commune. Une étude est en cours afin de connaître les avantages et inconvénients du dispositif qui toucherait plus de monde. La mise en corrélation avec le futur PLUi est également à anticiper. La commune sera présente aux différentes réunions et reste vigilante à préserver ses intérêts mais également ceux de ses agriculteurs tout en s'impliquant dans une volonté de préservation de l'environnement.

Commission finances : une commission finance a eu lieu le 27 janvier préparant ainsi la clôture de l'exercice 2020 et la préparation budgétaire 2021. Plusieurs chantiers importants sont à envisager et à mettre en corrélation avec le budget.

### **Informations diverses**

\*Elisabeth PELLISSIER fait part de la possibilité de faire remonter d'éventuels besoins sur les transports scolaires à Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'une étude des horaires pour septembre prochain. Une adresse mail sera envoyée aux conseillers.

\*MARPA CA mardi soir avec examen de la convention de gestion.

\*Prochain Conseil : le 26 février à 20h00.